

Rapport N° 269

Adoption du plan partiel d'affectation « Le Stand »

Nyon, le 3 mai 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 269 s'est réunie le 2 mai à la Salle des Maquettes, en présence de Mme Freymond Cantone, Municipale de l'Urbanisme, de M. Woeffray, Chef de service et de M. Bodin, Chef de projet, que nous remercions pour la précision et la qualité de leurs réponses.

Ainsi que celle de huit membres du Conseil : Mmes Michèle Miéville et Chiara Montecchio et MM. Marco Carezza, Yves Gauthier-Jaques, Pierre Girard, Gilles Grosjean, Brian Jackson et Olivier Stalder.

La même Commission a, dans la foulée, également discuté du préavis n° 270 traitant de l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 1071 en faveur de la coopérative de l'habitat associatif (CODHA).

Le présent rapport ne concerne que le préavis n° 269. (Adoption du plan partiel d'affectation « Le Stand »).

Une présentation concise du projet, avec maquette et plan, de son intérêt pour la Ville de Mme Freymond Cantone et de MM. Woeffray et Bodin prélude à la séance.

Le projet du Stand date de plusieurs années, il commence à se préciser début 2013 avec le vote par le Conseil Communal d'un crédit d'études pour l'organisation d'un concours d'architecture et par l'élaboration d'un plan d'affectation.

L'objet de ce préavis est de rendre possible la réalisation du projet « Zinzolin » vainqueur du concours. Après l'approbation par le Canton du Plan Partiel d'Affectation et sa mise à l'enquête fin 2015. Cinq oppositions et diverses remarques ont été transmises au Service.

Le Service par son dialogue avec la CODHA et ses multiples présentations du projet aux riverains, aux futurs habitants du Stand et à la population, a pu faire retirer quatre de ces oppositions. La cinquième, jointe au préavis, est en cours de discussion.

Ces oppositions concernaient principalement l'accès au parking souterrain du projet et dont l'accès se fera par le haut du chemin de Valmont, les discussions ont levé également les inquiétudes des voisins sur le bas du chemin de Valmont, (actuel parking « des scouts »).

Plusieurs membres de la Commission ont évoqués l'augmentation du trafic au chemin des Tines. Le Service se montre optimiste sur ce sujet. Il ne concerne que la trentaine de mètres qui le sépare de la rue du Stand, dont le carrefour n'est pas saturé et, après discussion avec la CODHA et les riverains, une solution peut être trouvée pour le haut du chemin de Valmont. Comme, par exemple,

le déplacement de l'arrêt de bus de Valmont (côté sud) sur la parcelle n° 1071 qui assurera une vue dégagée sur le Chemin des Tines et simplifiera la sortie des parkings souterrains du Stand et de la PPE de Valmont qui ne seront plus l'une en face de l'autre. Le Service ne prévoit pas d'augmentation ou de problèmes notables du trafic à cet endroit.

Conscient du problème que pourrait créer l'arrivée de 300 nouveaux habitants dans ce quartier, le Service envisage de soumettre au Conseil deux préavis concernant l'aménagement du chemin des Tines et du carrefour précité en temps voulu. C'est à dire au moment du plan définitif plan du projet et du début de sa réalisation.

Conclusions :

Suite à la discussion cordiale et claire, la Commission, unanime, est convaincue que le projet du Stand est un beau projet et vous engage à accepter le préavis n° 269 qui permettra, après l'acceptation du préavis n° 270, de créer une nouvelle dynamique dans le quartier des Tines.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 269 concernant l'adoption du plan partiel d'affectation « Le Stand »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le plan partiel d'affectation « Le Stand » ;
2. de lever l'opposition de Mme Séverine Waeber Porret.

La Commission :

Mesdames Michèle Miéville et Chiara Montecchio.

Messieurs : Marco Carezza, Yves Gauthier-Jaques, Pierre Girard, Gilles Grosjean, Brian Jackson et Olivier Stalder (Président et rapporteur).